

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal du 19 février 2009

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Bertheaume, Stora, Girault, Simon, Lepetit, Mmes Accadebled, Pasqué.

Absents excusés : Mr Le Buan (pouvoir à Mme Accadebled), Mme Fouquerel.

Secrétaire de Séance : Mme Accadebled

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2008

Adopté à l'unanimité.

II – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que l'association Les Amis de Beaumont « Comité Laplace » organise une manifestation pour la commémoration du 260^{ème} anniversaire de la naissance de Pierre-Simon Laplace. Cette association a sollicité la municipalité en vue d'obtenir une aide. Le conseil décide d'attribuer une subvention de 500,00 €. Pour faciliter l'organisation de cette manifestation, le prêt de la tente communale est également retenu.

Adopté à l'unanimité.

III – CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (9 heures par semaine) pour l'accueil des visiteurs de l'exposition temporaire « Jean-François Debord » qui se déroulera du 25 avril au 14 juin 2009. Monsieur le Maire rappelle que le coût de ce poste est couvert en tout ou partie par une subvention de l'Intercom.

Adopté à l'unanimité

IV – INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de revoir le montant des indemnités de fonctions des élus du fait de la diminution de la population. Pour une commune de moins de 500 habitants, l'indemnité mensuelle du maire est fixée à 17 % de l'indice majoré 821 (31 % avec l'ancien recensement) et l'indemnité mensuelle d'un adjoint est fixée à 6,60 % de l'indice majoré 821 (6,80 % avec l'ancien recensement). Le conseil retient ce barème.

Adopté à l'unanimité.

IV – LOCATION TENTE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose que la tente acquise par la commune soit louée uniquement aux beaumontais et sur le territoire communal et prêtée une fois par an aux associations. Le montage et le démontage serait assuré par les employés communaux. Le montant de la location (montage, démontage et transport compris) est fixé à 300,00 € sur une base de 48 heures.

Une position de principe est adoptée, dans l'attente de rédaction d'un règlement qui sera validé par le conseil.

Beaumont-en-Auge, le 3 mars 2009

Le Maire,

D. LOUVET